



Secteur social

CONCEPT D'ACCOMPAGNEMENT ET DE PRESTATIONS

Version août 2021

Concept d'accompagnement et de prestations du Secteur social de la Croix-Bleue romande

TABLE DES MATIÈRES

Objectif du document	2
A. Contexte	2
B. Mission de la Croix-Bleue romande.....	3
C. Le public cible	3
D. Les principes de l'offre de prestations de la Croix-Bleue romande.....	4
E. Finalités	5
E.1. Bilan et orientation.....	5
E.2. Soutien de l'abstinence	5
E.3. Prévention de la rechute	6
E.4. Réduction des risques	6
E.5. Consommation contrôlée	6
E.6. Mesure d'insertion sociale et de réinsertion socio-professionnelle	7
E.6.1. Taverne de la Madeleine	8
Processus d'accompagnement	10
1. SOS Alcool	11
1.1. Historique.....	11
1.2. Un service de la Croix-Bleue	11
1.3. Des répondants professionnels et bénévoles.....	11
2. Groupes.....	12
2.1. Séjours.....	12
3. <i>Espace Rencontres</i>	13
4. Suivi individuel.....	16
4.1. L'approche ambulatoire	16
4.2. L'approche motivationnelle	16
4.3. Problème Solving.....	17
4.4. Systémique.....	17
4.5. TCC	17
5. Suivi <i>Enfance & Familles</i>	18
5.1. Historique.....	18

5.2.	Contexte.....	18
5.3.	But	18
5.4.	Prestations.....	18
5.5.	Soutien aux professionnels	20
6.	Alcool en entreprise.....	21
6.1.	Situation initiale	21
6.2.	Les conséquences et risques	21
6.3.	Buts.....	21
6.4.	Schéma de planification de l'intervention en entreprise	24
7.	Appartements de transition	25
8.	Bénévolat	25
8.1.	Le rôle essentiel des pairs aidants	26

OBJECTIF DU DOCUMENT

L'offre de prestations de type psycho-social de la Croix-Bleue romande (CBR) s'adapte aux attentes et besoins de la société. Ce document présente de manière complète la palette des prestations qu'offre la Croix-Bleue romande dans les cantons de Vaud, Genève, Neuchâtel et Jura bernois.

A. CONTEXTE

En Suisse, l'on a constaté en 2018 que plus de 20% de la population âgée de 15 ans et plus avait une consommation à risque d'alcool. L'ivresse ponctuelle est la plus répandue (environ 80% des cas de consommation à risque) et est plus fréquente chez les jeunes. A l'inverse, la consommation chronique à risque d'alcool se retrouve essentiellement dans les cohortes plus âgées et augmente avec l'âge. La consommation à risque d'alcool est plus répandue chez les hommes que chez les femmes.

Environ une personne sur vingt (4.7%) en Suisse a une consommation chronique à risque d'alcool. Il y a relativement peu de différences entre les femmes et les hommes. Le taux de consommateurs et consommatrices est le plus élevé parmi les personnes âgées de 65 ans et plus.

Depuis 2018, on constate qu'environ une personne sur six (15.9%) en Suisse a au moins une fois par mois une consommation d'alcool ponctuellement excessive, c'est-à-dire plus de quatre (femmes) ou cinq (hommes) verres lors d'une même occasion. On désigne ce comportement

comme ivresse ponctuelle (« binge drinking »). L'ivresse ponctuelle au moins mensuellement se retrouve surtout chez les hommes et chez les jeunes en général.¹

En Suisse, on estime le nombre de personnes alcoolodépendantes à environ 250 000.²

La Stratégie nationale Addictions 2017-2024 place la qualité de vie et la santé de la personne au centre de son action. Elle part du principe que l'individu est responsable de ses choix de vie et de son comportement individuel, y compris en matière de santé.³ Les prestations du Secteur social de la Croix-Bleue romande s'inscrivent dans cette stratégie.

B. MISSION DE LA CROIX-BLEUE ROMANDE

La Croix-Bleue romande a pour mission de **venir en aide aux personnes dépendantes notamment de l'alcool**, ou ayant des problèmes liés à l'alcool, **ainsi qu'à leur famille**, sans distinction aucune.

Elle fournit un **travail d'accompagnement ambulatoire gratuit**.

Le Secteur social de la Croix-Bleue romande a pour mission :

- De venir en aide aux personnes ayant des difficultés avec l'alcool, ainsi qu'à leurs proches
- De favoriser l'entraide entre ses membres et les participants
- De prévenir l'abus d'alcool dans la mesure où ses principes et ses statuts le lui permettent
- De jouer un rôle d'animation pour la réflexion sur les problèmes relatifs à l'abus d'alcool
- De coordonner et de distribuer les informations concernant l'abus d'alcool en général
- De proposer du coaching des bénévoles
- De permettre une réinsertion sociale ou professionnelle
- De travailler en réseau avec les différentes instances utiles à l'accompagnement de la personne.⁴

C. LE PUBLIC CIBLE

La Croix-Bleue romande accompagne toute personne confrontée à une problématique d'alcoolodépendance qui le demande ou qui est orientée par un organisme (médecin, tribunal, etc.).

L'accompagnement se passe aussi bien dans les locaux de la Croix-Bleue dans les différentes sections de Romandie, que dans d'autres sites : sites résidentiels de postcure, hôpitaux, ou même au domicile du bénéficiaire.

¹ Selon statistiques OFSP 2018 – recueillies sur site internet www.addictionsuisse.ch

² Site internet www.addictionsuisse.ch, *Focus Alcool*, Lausanne, Addiction Suisse, 2018

³ Stratégie nationale Addictions 2017-2024, Office Fédéral de la Santé Publique (OFSP)

⁴ Document qualité de la Croix-Bleue romande : « 3.1.3-S-Di 102 Mission du Secteur social »

L'accompagnement intègre le travail avec les proches, qui peuvent eux-mêmes aussi bénéficier de prestations d'accompagnement. Des entretiens spécialisés sont proposés aux enfants de parents souffrant d'alcoolodépendance.

Enfin, les bénévoles qui manifestent le souhait de travailler dans le cadre de l'une ou l'autre des prestations de la Croix-Bleue romande (administration, cuisine, magasin, animation, etc.) ou qui évoluent dans un programme de réinsertion ou dans des mesures de travail fixées par des offices mandants font aussi partie du public cible.

D. LES PRINCIPES DE L'OFFRE DE PRESTATIONS DE LA CROIX-BLEUE ROMANDE

La Charte de la Croix-Bleue romande⁵ définit les principes directeurs en vigueur dans la prise en charge des bénéficiaires. Le Secteur social de la Croix-Bleue romande propose une approche psycho-sociale constituée de plusieurs leviers susceptibles de favoriser le changement chez les bénéficiaires et qui se caractérise par les orientations suivantes :

- Les addictions se pensent dans une approche holistique qui prend en compte les interactions entre les dimensions biologique, psychologique, sociale et spirituelle et leurs conséquences en termes de santé. L'accompagnement s'organise autour des priorités axées sur les risques encourus et le désir de l'utilisateur.
- L'équipe transdisciplinaire : l'implication dans le réseau existant ou la création d'un réseau s'établit afin d'offrir l'accompagnement le plus efficace (avec le médecin référent de la personne et le cas échéant l'instance cantonale d'indication ou le service hospitalier ad hoc cantonal ou local).
- L'élaboration de réponses adaptées aux problématiques spécifiques de certaines populations : l'approche psycho-sociale se caractérise aussi par la prise en compte des spécificités des bénéficiaires. Dans le cadre par exemple des groupes psycho-sociaux, certains s'adressent aux aînés, d'autres aux femmes (Espace femmes), enfin certaines prestations s'adressent spécifiquement aux enfants (Groupes de parentalité ou programme « *Enfance & Familles* » avec un soutien ponctuel à des groupes d'enfants concernés).

La déclinaison contemporaine des valeurs fondatrices de la Croix-Bleue romande⁶ :

- Spiritualité : la Croix-Bleue romande affirme les points suivants sur la thématique de la spiritualité et de son intégration à sa ligne stratégique :
 - o La spiritualité est un fait naturel et commun à tous les êtres humains ;
 - o Sa prise en compte participe au chemin de Guérison des personnes dépendantes ;
 - o Travailler sa spiritualité ne peut toutefois pas être une contrainte, mais doit être mentionnée comme une ouverture vers la réalisation de soi ; la Croix-Bleue romande considère la spiritualité chrétienne comme sa référence principale ; toutes les formes de spiritualité sont respectées et prises en compte dans l'accompagnement.

⁵ Document qualité de la Croix-Bleue Romande : « 1. Charte Croix-Bleue romande »

⁶ Concept 2014 Déclinaison contemporaine de valeurs fondatrices - Chavannes, 24 mai 2014

- Abstinance : La Croix-Bleue romande affirme les points suivants sur la thématique de l'abstinence et de son intégration à sa ligne stratégique :
 - L'accompagnement des personnes doit pouvoir se décliner de manière différenciée selon leur relation au produit et leur situation personnelle.
 - L'abstinence d'alcool est à considérer comme un moyen et un objectif permettant d'atteindre un équilibre de vie satisfaisant pour les personnes concernées et leur entourage ;
 - L'abstinence d'alcool n'est pas facile à vivre dans la société ; il est important de soutenir les personnes concernées dans ce choix, par solidarité et par l'exemple ; pour que la solidarité et l'exemple puissent être pleinement recevables, il est nécessaire que les porteurs de ces valeurs vivent l'abstinence de manière heureuse et volontaire.

E. FINALITÉS

E.1. BILAN ET ORIENTATION

Les collaborateurs de la Croix-Bleue romande offrent un accompagnement individualisé à chaque personne en prenant en compte sa singularité, ses choix et son rythme dans une vision globale et systémique de la personne.

Le cadre d'accompagnement est défini (respect de la confidentialité, locaux) et repose sur un contrat dont les objectifs psycho-sociaux sont décidés en accord mutuel entre l'intervenant et le bénéficiaire⁷. Cette approche s'appuie aussi sur les compétences interdisciplinaires présentes dans le réseau du bénéficiaire.

Les prestations de la Croix-Bleue romande s'insèrent dans un travail au sein du réseau addictologique-alcool de Suisse romande. Les collaborations sont nombreuses avec les professionnels de soins généraux ou spécialisés dans les addictions, pour les aspects tant biologiques que psychologiques. De même, les activités sociales ouvrent sur des collaborations avec différents partenaires que sont les milieux associatifs, divers groupes ou encore d'autres institutions offrant des prestations dans ce cadre. Ces collaborations permettent d'orienter au mieux le bénéficiaire en fonction de ses besoins vers l'offre la plus adaptée.

E.2. SOUTIEN DE L'ABSTINENCE

Pour beaucoup de personnes alcoolodépendantes, l'abstinence est le meilleur moyen – et parfois le seul – pour parvenir à un rétablissement. Au travers de l'accompagnement qu'elle offre (groupes et suivi individuel), la Croix-Bleue romande est là pour soutenir et encourager les bénéficiaires dans cette démarche. L'abstinence ne consistant pas uniquement en l'absence de consommation, mais bien en un changement de fonctionnement et une déconstruction de certains mécanismes, entraînant des évolutions sur les plans psychique et relationnel, entre autres.

⁷ Document qualité de la Croix-Bleue Romande : « 3.1.3-S-Di 101 Ecoute et accompagnement »

E.3. PRÉVENTION DE LA RECHUTE

L'offre de prestations de la Croix-Bleue romande vise à favoriser le rétablissement des bénéficiaires par un accompagnement régulier, et par la disponibilité des collaborateurs sociaux :

- en instaurant un cadre favorable aux relations
- en apportant un soutien au niveau extra-thérapeutique (un groupe de soutien, une activité de bénévolat, une aide au logement, etc.)
- en soutenant le processus de rétablissement par l'amélioration de l'estime de soi, du sentiment d'efficacité et des capacités d'adaptation face au risque de rechute chez le bénéficiaire.⁸

E.4. RÉDUCTION DES RISQUES

La politique fédérale en matière de drogue est constituée des quatre piliers : prévention, thérapie, réduction des risques, répression. Dans son « rapport Défi Addictions », l'Office Fédéral de la Santé Publique (OFSP) définit des orientations stratégiques à la politique des addictions. Il s'agit notamment de mesures visant la réduction des risques, la promotion des facteurs de protection en créant des conditions adéquates, de l'aide pour les proches et familles, **d'aide spécifique aux jeunes...**⁹

La Croix-Bleue romande s'inscrit pleinement dans cette stratégie, **qu'elle met en œuvre par l'intermédiaire** de son offre de prestations diversifiée. Le Secteur social de la Croix-Bleue romande propose dans le cadre défini par les instances cantonales et fédérales plusieurs prestations dont on peut souligner la visée de réduction des risques :

- **d'**isolement, de désocialisation et de précarité
- de perte de confiance en soi et de démotivation
- de ré-alcoolisation et de surconsommation
- **d'**accidents et de maladies et de diminution de l'espérance de vie

E.5. CONSOMMATION CONTRÔLÉE

Les personnes concernées par un programme de consommation contrôlée sont celles qui cherchent à modifier leurs habitudes sans nécessairement viser l'abstinence, mais aussi les personnes qui boivent épisodiquement et/ou qui consomment plusieurs verres par occasion.

A la Croix-Bleue romande, des professionnels spécialement formés à l'accompagnement au programme de consommation contrôlée « Mes Choix¹⁰ » aident toute personne qui souhaite modifier ses habitudes de consommation et viser un mode de vie plus sain. Ce programme s'inscrit aussi dans un objectif de réduction des risques en prenant la mesure des conséquences

⁸ O'GRADY C. P., SKINNER W.J. W. *Guide à l'intention des familles sur les troubles concomitants*, Toronto, Centre de Toxicomanie et de santé mentale, 2007

⁹ Groupe de pilotage Défi Addictions. *Défi addictions : Fondements d'une approche durable de la politique des addictions en Suisse – Résumé*, Berne, Office Fédéral de la Santé Publique (OFSP), 2010

¹⁰ <https://meschoix.ch/>

négatives de la consommation et en proposant des moyens de diminuer et limiter sa consommation personnelle.

Ce programme s'articule autour de six étapes :

- Observer et connaître ses habitudes,
- Repérer les situations à risques, les situations qui portent à boire
- Choisir un objectif à long terme et un objectif à court terme
- Faire le point sur sa situation
- Apprendre à tenir compte de ses besoins
- Maintenir ses progrès

E.6. MESURE D'INSERTION SOCIALE ET DE RÉINSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE.

La mesure d'insertion sociale – Socialisation par le travail (SPT), proposée par la CBR Section vaudoise, a pour objectif principal d'éviter l'exclusion sociale des usagers du Revenu d'insertion (RI) et/ou de favoriser leur réinsertion par le biais d'une activité occupationnelle dans un cadre bienveillant et d'un travail de type psycho-social. Cet objectif principal se décline comme suit :

- Renforcer les compétences sociales : le cadre organisationnel donne la possibilité au bénéficiaire de découvrir des activités au sein de la mesure SPT. Ses apprentissages concrets lui permettent d'acquérir de nouvelles compétences.
- Développer les liens sociaux : le bénéficiaire, par la vie associative, crée des liens relationnels parallèlement et au-delà de l'expérience professionnelle.
- Construire une confiance en soi : en réalisant progressivement ses objectifs, par le biais de cette expérience positive, le bénéficiaire renforce sa confiance en ses capacités.
- Retrouver un rythme de vie : en suivant une activité régulière, le bénéficiaire retrouve un rythme de vie et de travail adapté à ses possibilités.
- Retrouver une autonomie : le bénéficiaire sera accompagné dans un processus de développement de l'autonomie et de responsabilisation.
- Permettre une réinsertion professionnelle : la mesure SPT prépare le bénéficiaire à la réinsertion professionnelle.

Par la diversité des postes à disposition (transports-logistique, magasin, cafétéria, conciergerie, administration) et la spécificité de l'encadrement, la mesure SPT est adaptée et adaptable progressivement, notamment au niveau du taux d'occupation. Elle correspond aux intérêts du bénéficiaire ainsi qu'à ses aptitudes et possibilités. De plus, elle s'inscrit dans l'activité réelle de la CBR et contribue concrètement au fonctionnement de l'institution, ce qui est valorisant pour la personne en mesure.

L'organisation de la CBR permet une collaboration étroite entre le Secteur social et le Secteur entreprise, gage d'un encadrement et d'un accompagnement de qualité sur les plans « métier » et humain (dimension psycho-sociale).

Depuis plusieurs années, la CBR a développé un savoir-faire en matière d'offre d'activités occupationnelles :

Dans le canton de Vaud il s'agit de :

- Mesures individualisées via les CSR
- Mesures MACIT (Missions d'Actions CIToyennes)
- Programmes d'Emplois Temporaires (PET)
- Travaux d'Intérêt Général (TIG)
- Intégration de bénévoles, avec ou sans problématique OH

E.6.1. TAVERNE DE LA MADELEINE

La Croix-Bleue romande Section genevoise a développé une mesure de réinsertion socio-professionnelle (RSP) spécifique au sein du restaurant « La Taverne de La Madeleine ». La mesure RSP permet à la personne en rupture socioprofessionnelle de réintégrer, par le travail, la vie active. Elle propose une expérience professionnelle sur le marché primaire ainsi qu'un accompagnement individuel permettant l'intégration sociale du bénéficiaire dans une équipe et, à terme, professionnelle. Les postes à disposition sont liés à la restauration. Il s'agit de postes en surnuméraire. La mesure RSP correspond aux intérêts du bénéficiaire ainsi qu'à ses aptitudes et possibilités.

Les objectifs principaux de cette mesure dans le cadre du restaurant « La Taverne de La Madeleine » sont :

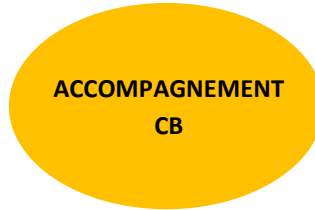
- Renforcer les soft skills ou compétences comportementales : le cadre organisationnel donne la possibilité au bénéficiaire de renforcer ses compétences au sein de la mesure RSP.
- Retrouver un rythme de vie : en suivant une activité régulière, le bénéficiaire retrouve un rythme de vie et de travail adapté à ses possibilités.
- Renforcer les liens sociaux : le bénéficiaire, par la vie professionnelle, renforce sa capacité à se mettre en lien.
- Construire une confiance en soi : en réalisant progressivement ses objectifs, le bénéficiaire renforce sa confiance en ses capacités.
- Retrouver une autonomie : le bénéficiaire sera accompagné dans un processus de développement de l'autonomie et de responsabilisation.
- Permettre une réinsertion professionnelle, renforcement des hard skills: la mesure RSP prépare le bénéficiaire à la réinsertion professionnelle dans le marché primaire.

Le public cible est : toute personne concernée par la problématique OH
Réinsertion professionnelle dans le domaine de la restauration.

PROCESSUS D'ACCOMPAGNEMENT

- Personnes en difficulté avec leur consommation d'alcool
 - Les proches
 - Les entreprises
- D

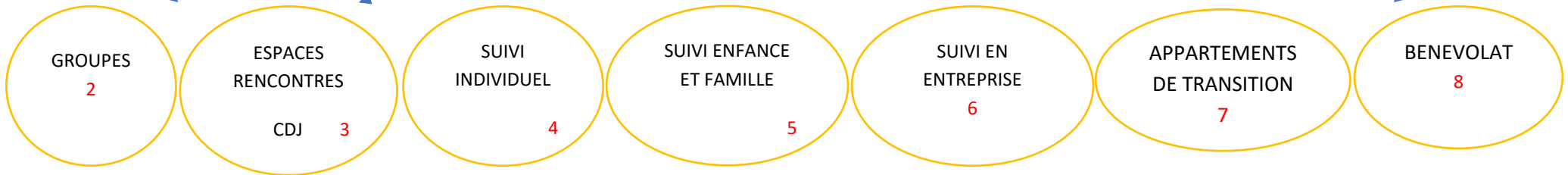
Pour qui ?



Prises de contact possibles

- SOS ALCOOL
 - Contact téléphonique ou e-mail
 - Safezone
 - Permanence
 - Par l'intermédiation du réseau
- 1

Prestations possibles



F. Finalités

- BILAN, ORIENTATION a
- SOUTIEN ABSTINENCE b
- PREVENTION RECHUTE c
- REDUCTION DES RISQUES d
- CONSOMMATION CONTROLEE e
- INSERTION SOCIALE ET REINSERTION SOCIO-PROFESSIONELLE

Approches :

- BIO-PSYCHO-SOCIO-SPIRITUEL
- APPROCHE MOTIVATIONNELLE
- PROBLEME SOLVING
- SYSTEMIQUE- TCC

1. SOS ALCOOL

1.1. HISTORIQUE

Créé en 1977, le SOS Alcool est une permanence téléphonique 24h/24 et 7j/7 assurée par des bénévoles formés et des professionnels. Cette ligne a été mise en fonction pour répondre aux besoins des personnes en difficulté avec leur consommation d'alcool, ainsi qu'à leurs proches. Le numéro 0848 805 005 a été attribué en 2002.

1.2. UN SERVICE DE LA CROIX-BLEUE

Certaines situations de vie comme l'isolement, les sentiments de honte, la douleur que produisent les comportements à risque ou les dépendances font qu'à certains moments, le besoin de parler, de se renseigner ou de se rassurer est important.

Lors de ces moments-là, une écoute attentive, non jugeante peut être un élément déterminant dans la préparation et la réalisation du changement.

Pouvoir appeler sur une ligne spécialisée a l'avantage d'assurer :

- la prise en compte du sérieux de la situation, de la problématique et de ses conséquences
- de pouvoir obtenir des informations ou, tout au moins, d'être orienté vers des services compétents.

Le SOS Alcool assure un service de qualité et compétent aux personnes concernées et travaille dans la perspective de l'intérêt de la personne. Les orientations proposées sont ouvertes et s'inscrivent dans une vision globale des instances (réseaux professionnels, associatifs) fournissant des prestations dans le domaine des addictions.

1.3. DES RÉPONDANTS PROFESSIONNELS ET BÉNÉVOLES

Les collaborateurs sociaux de la Croix-Bleue romande ainsi que les bénévoles assurent la permanence.

Les répondants sont des personnes motivées par ce type de service ; ils doivent présenter des aptitudes à l'écoute, être formés et être parties prenantes d'une formation continue.

Le SOS Alcool veille donc, au moyen de séances d'information, de la formation de base et continue, de l'analyse de pratique ainsi que par le soutien des professionnels, à transmettre à l'ensemble des bénévoles impliqués des connaissances minimales et actualisées sur les plans :

- des dépendances (notamment à l'alcool)
- des offres et prestations existantes
- des compétences d'écoute et de conduite d'entretien d'écoute ainsi que d'auto-évaluation

Un dossier de candidature est établi par chaque personne engagée bénévolement. Ce document clarifie les rapports qui lient les deux parties ainsi que les modalités de la formation et de l'analyse de pratique.

2. GROUPES

La Croix-Bleue romande offre un large choix de groupes. On peut différencier plusieurs sortes de groupes. Des groupes de parole, des groupes entre genre, et une multitude de groupes en lien avec une activité (artisanat, cartes, jeux, chant, pâtisserie, gym, etc.).

Au travers de ces différents groupes, les bénéficiaires pourront s'exprimer, que ce soit par la parole mais également par un jeu, une peinture, un film, afin de pouvoir les aider à renforcer leur estime de soi, de se valoriser, d'exprimer leur ressenti et de créer du lien. Le cadre bienveillant de ces groupes permet aux bénéficiaires, si besoin est, de s'exprimer sur leur situation personnelle, émotionnelle ainsi que sur leur relation à l'alcool. Les interventions des professionnels permettent d'échanger sur des thèmes en lien avec la dépendance et d'aider à façonner sa propre identité et prise de position face aux relations interpersonnelles, la vie en société et l'actualité.

Ces moments de groupe permettent également de pouvoir anticiper certaines perspectives de congé (soirée, week-end, etc.) qui pourraient être vécues comme angoissantes ou sujettes à des tentations de consommer, mais également d'appréhender la crainte de se retrouver dans d'anciens fonctionnements en lien avec la pratique d'une ancienne activité. Les loisirs et les échanges sont utilisés comme moyen pédagogique.

2.1. SÉJOURS

Ouverte aux personnes alcoolo-dépendantes ainsi qu'à leurs familles, notre offre de séjours encadrés leur permet de sortir de leur contexte habituel, de se sentir entourées et soulagées. Partant de la demande de nos bénéficiaires et du constat de la diminution des activités du réseau de prise en charge dans le domaine de la dépendance durant les périodes de vacances (et particulièrement durant la période estivale), nous souhaitons offrir des prestations spécifiques.

2.1.1. PUBLIC CIBLE :

- Les couples et/ou personnes seules touchés par une problématique d'addiction à l'alcool
- Les enfants et adolescents dont un ou les parents sont concernés par des problèmes de dépendance
- Le ou les parents ayant des problèmes d'alcool
- Les familles nucléaires touchées par la problématique

2.1.2. BUTS :

- Permettre aux personnes dépendantes de sortir de leur contexte habituel
- Proposer une trêve aux proches de personnes dépendantes
- Créer un lieu sûr, sans alcool, encadré par des professionnels
- Créer un lieu de partage et de convivialité
- Favoriser les liens sociaux et contribuer au développement des compétences sociales des bénéficiaires
- Offrir des vacances à petits prix avec de nombreuses activités

Afin d'atteindre cet objectif de promotion de la santé, chaque étape de la préparation et de l'organisation du séjour est pensée dans cette perspective :

- Choix d'un lieu adapté
- Un cadre du séjour clair qui favorise le sentiment de sécurité par sa visée d'abstinence
- Un encadrement par des collaborateurs sociaux qui accompagnent le séjour afin d'offrir des moments d'échanges en groupe et d'entretiens individuels selon les besoins des participants
- Des activités qui stimulent et favorisent les relations positives entre les participants
- L'instauration d'une aide si nécessaire au niveau de la médication
- La participation de tous à la mise en place d'un climat de confiance, d'entraide et de respect mutuel.

Les bénéficiaires qui participent à ces différents séjours profitent de ce cadre favorable en y trouvant les ressources pour vivre une expérience en groupe qui améliore l'estime de soi, augmente le sentiment d'efficacité et les capacités d'adaptation tout en bénéficiant d'un fort soutien social.

Dans ce cadre favorable, les familles trouvent aussi leur satisfaction par le rétablissement des liens parents-enfants autour d'activités saines et adaptées aux différentes générations.

3. *ESPACE RENCONTRES*

Ces lieux d'accueil visent à répondre à un besoin d'occupation valorisante pour les personnes sortant de structures résidentielles et/ou de sevrage. De plus, ces lieux ont également pour but d'être un premier contact pour les personnes ayant des difficultés dans leur relation à l'alcool et qui n'ont pas encore entrepris de démarches de soin ou d'accompagnement. Le but est de pouvoir proposer un accueil sécurisé, sans produit, animé par des professionnels et des bénévoles, afin que chacun puisse y trouver une activité occupationnelle, un lieu de rencontre et d'échange et du soutien.

Les bénéficiaires y trouvent la possibilité de passer un moment convivial devant une boisson gratuite, de prendre un repas ou encore de participer à diverses activités telles que des sorties, des ateliers créatifs, de la sensibilisation à l'alcoolologie, des jeux de société, etc.

Toute personne bénéficiaire peut, si elle le souhaite, s'investir comme bénévole pour la préparation des repas, l'accueil ou encore proposer diverses activités en lien avec ses centres d'intérêts.

Dans le cadre des *Espace Rencontres*, les professionnels de la Croix-Bleue romande mettent en **œuvre une diversité d'approches** qui se caractérisent par les pratiques suivantes :

- Aller vers : les professionnels sont disponibles pour aller au-devant des consommateurs où ils se trouvent (à domicile, **en institution...**)
- Accueillir : du temps est consacré à l'accueil dans des conditions qui permettent d'établir une confiance utile à l'accompagnement
- Informer : fournir aux consommateurs, aux proches et à toutes personnes intéressées les informations complètes sur l'alcool, les risques et permettre ainsi un choix en connaissance de cause
- Evaluer la situation et les besoins : afin de décider de l'orientation la plus adaptée et d'apporter des réponses spécifiques aux besoins de chaque personne accompagnée
- Orienter : faciliter l'orientation vers les partenaires adaptés (psychiatre, etc.)
- Prendre soin des personnes accueillies : travailler la santé, l'image de soi, l'accès aux droits, la socialisation, dans une finalité d'autonomisation et de développement de nouvelles compétences
- Offrir un accompagnement socio-éducatif : l'addiction génère souvent une désocialisation. Les *Espace Rencontres* permettent aux bénéficiaires de vivre des moments collectifs pour exercer des compétences psycho-sociales et nouer des relations, permettant d'augmenter l'estime de soi. Le soutien social offert participe à la prévention de la rechute en ce qu'il permet la mise en place d'activités gratifiantes, et le renforcement du réseau social.
- Réduire les risques et les dommages liés à la consommation : prévention de la rechute en développant chez les bénéficiaires des habiletés intrapersonnelles ou interpersonnelles. Dans le cadre des *Espace Rencontres*, chaque bénéficiaire peut en tout temps solliciter un entretien avec un professionnel. Que ce soit dans un moment de crise, de fragilité, de risque de re-consommation, ou pour tout autre besoin en lien avec son rétablissement, le bénéficiaire peut s'adresser à un professionnel présent afin de faire le point et de trouver du soutien pour faire face aux envies de boire de l'alcool, trouver de l'aide pour gérer des états émotionnels ou des pensées négatives, être accompagné dans la prise de décision et la résolution de problèmes, ou encore faire face à des problèmes relationnels.

Ces lieux d'accueil s'adressent aux personnes alcoolodépendantes ainsi qu'aux proches. Une charte des *Espace Rencontres* régit les critères d'entrée. Quiconque participe aux activités organisées par la Croix-Bleue et/ou fréquente les locaux de l'association s'engage à :

- Respecter chacune et chacun
 - Toute personne, homme ou femme, doit être respectée dans ses différences de nationalité, de culture, de croyance ou d'opinions.
 - Les animaux de compagnie sont tolérés dans la mesure où leur présence n'incommodent pas les usagers.
- Venir dans un esprit constructif
 - Participer aux activités de la Croix-Bleue, c'est le signe d'une démarche positive dans la relation aux autres. C'est être prêt à se remettre en question, à avancer et tendre à un nouvel idéal de vie. « **Les autres ont aussi besoin de moi pour progresser...** »
- Respecter la règle de la confidentialité
 - Ce qui se passe ou se dit dans le lieu ou le groupe ne peut pas être répété au dehors ni à une tierce personne.
- Venir sans avoir consommé d'alcool
 - S'il y a toutefois eu consommation, la personne devra en parler au responsable de l'accueil (Entracte Bleu) ou, le cas échéant, à l'animatrice ou l'animateur responsable de l'activité. Une décision sera alors prise d'un commun accord sur la possibilité ou non de rester.
 - Si le bon déroulement de l'activité ou la quiétude du lieu ne sont pas préservés, la personne sera priée de prendre les dispositions nécessaires. Si elle ne le fait pas par elle-même, les dispositions adéquates lui seront clairement signifiées.
- N'avoir aucune forme de violence (verbale ou gestuelle)
 - Aucune forme de violence n'est tolérée.
 - Si cette règle est transgressée, la personne devra quitter les lieux. Elle ne sera autorisée à revenir qu'après un entretien avec une ou un professionnel de la Croix-Bleue.
- Ni alcool, ni drogue, ni cigarette (même électronique)
 - Vous pouvez apporter par contre vos soucis, vos joies, vos peines, vos espérances, vos coups de cafard, vos colères, vos enthousiasmes et votre bonne humeur sans modération !
- Photographier et filmer dans le cadre et l'espace de la Croix-Bleue romande
 - Toutes les personnes fréquentant la Croix-Bleue romande sont soumises à la loi fédérale sur la protection des données. Celle-ci interdit les prises de vue et de son qui ne sont pas justifiées par un accord personnel, une loi ou un intérêt privé ou officiel majeur. Les prises de vue et de son enfreignent en règle générale les droits de la personnalité, en particulier quand de tels enregistrements paraissent sur l'internet en combinaison avec des commentaires (par ex. sur les sites web ou les blogs).
 - Cependant, de par la nature de nos activités, des images peuvent être prises et diffusées sur nos journaux, nos flyers, nos sites internet ou nos recherches de fonds. Dans ce cas, les photos sont prises par des collaborateurs de la Croix-Bleue romande,

ou par le responsable de l'activité ou par la personne officiellement désignée pour cela. Si vous ne désirez pas y apparaître vous devez nous le faire savoir.

Plus spécifiquement, les centres de jour « O'Deux Rives » d'Yverdon et « O'Moulin » de Vevey sont des centres d'accueil issus de la collaboration entre la Fondation Esterelle-Arcadie et la Croix-Bleue romande. Les liens entre les deux institutions favorisent la continuité de l'offre pour les bénéficiaires en accueil résidentiel.

4. SUIVI INDIVIDUEL

Le changement visé est un processus qui ne peut s'envisager de manière linéaire, ordonnée, planifiée. Le projet d'accompagnement psycho-social passe par des étapes, des paliers, des allers et retours, nécessaires au questionnement sur le sens du parcours de vie, à l'engagement dans un processus de changement, à la reconstruction d'une nouvelle identité, à la modification de l'image de soi, au tissage de nouveaux liens avec l'environnement dans lequel la personne évolue.

4.1. L'APPROCHE AMBULATOIRE

Cette approche permet de travailler sur la liberté de l'utilisateur de venir, de partir ou de choisir. La personne continue de vivre dans son milieu habituel, et à fréquenter l'espace de la Croix-Bleue romande de sorte à favoriser l'intégration du projet de rétablissement dans un projet de vie.

4.2. L'APPROCHE MOTIVATIONNELLE

L'Entretien Motivationnel a été développé à partir de 1980 par William R. Miller et Stephen Rollnick comme une approche permettant d'accompagner les personnes vers le changement. L'objectif essentiel de l'Entretien Motivationnel est d'aider les personnes à résoudre leur ambivalence et à augmenter leur motivation interne pour engager le changement.

Le cœur de la doctrine de l'Entretien Motivationnel concorde avec les caractéristiques de base d'une relation d'aide :

- L'empathie, définie comme une « capacité d'écoute attentive et de compréhension des problèmes » sans jugement ni approbation, mais dans un registre de partage et d'écoute réflexive
- Le « soutien des divergences » ; la motivation au changement survient lorsque les gens perçoivent une contradiction entre ce qu'ils sont et ce qu'ils aimeraient être. Le travail motivationnel consiste à relever ces contradictions et à être le partenaire extérieur du dialogue intérieur que cette contradiction génère
- L'évitement de l'« argumentation », en acceptant le décalage entre les considérations du bénéficiaire et sa motivation et les interprétations ou suggestions du soignant
- Le soutien du sentiment d'efficacité personnelle de la personne

4.3. PROBLÈME SOLVING

Un problème est une situation dans laquelle un individu amené à réagir ne possède pas d'alternative comportementale. Pour favoriser la résolution d'un problème, six étapes sont généralement suivies :

- Observer quelles ont été les tentatives de résolution de problème employées jusqu'à maintenant
- Définir ce qu'il faut modifier précisément (objectif réaliste)
- Trouver toutes les solutions imaginables au problème posé sans se soucier du réalisme de ces solutions (brainstorming)
- Évaluer la meilleure solution
- Appliquer la solution choisie
- Se demander si la solution choisie précédemment a permis de résoudre le problème (si ce n'est pas le cas, il faut revenir à la troisième ou quatrième étape)

4.4. SYSTÉMIQUE

L'approche systémique se distingue des autres approches par sa façon de comprendre les relations humaines. En effet, la personne n'est pas le seul élément analysé dans la démarche. Il faut accorder aussi une importance aux différents systèmes dont elle fait partie (familial, professionnel, social, etc.). La personne est influencée à la fois par ses intentions, celles des autres, et celles des possibilités du milieu et/ou du système.

Cette approche met un accent important sur les modalités de communication, la congruence, le niveau de différenciation et d'engagement au sein du système. Il s'intéresse au niveau de remise en question permis, à la flexibilité des rôles ainsi qu'à leur degré d'adaptation à l'état actuel du système. L'histoire de la famille agit sur l'individu. Cet individu transporte avec lui des valeurs, des émotions et des comportements véhiculés par la famille et ceci depuis plusieurs générations.

4.5. TCC

L'approche cognitivo-comportementale repose sur le principe que si un comportement inadapté peut être appris, il peut aussi être désappris. Les attitudes, les habitudes ainsi que les pensées négatives sont des réponses apprises et le meilleur moyen de s'en débarrasser est d'en apprendre de nouvelles qui sont constructives. L'accent est mis sur le présent. Le but sera donc de prendre conscience de ses pensées et croyances et à les remplacer par des évaluations et des jugements plus réalistes.

5. SUIVI *ENFANCE & FAMILLES*

5.1. HISTORIQUE

En 2011, l'Espoir Romand, mouvement de jeunesse créé en 1893 par M. Gustave Regamey et actif dans la prévention de l'alcoolisme et plus tard dans une prévention plus globale de toutes les drogues, a lancé le projet « enfants et familles touchés par une problématique de dépendance » afin de venir en aide aux enfants de parents dépendants ainsi qu'à leur famille. En effet, plusieurs enfants avaient confié leur quotidien parfois difficile avec leur parent ayant une consommation excessive d'alcool. L'Espoir Romand a alors eu l'idée de proposer des prestations d'aide spécifiques à ces derniers. Ce mouvement s'est associé à la Croix-Bleue romande, qui a repris le projet entièrement suite à la dissolution de l'Espoir Romand en 2012.

5.2. CONTEXTE

D'après une récente étude de la Haute école spécialisée bernoise¹¹, on estime à 73'000 le nombre d'enfants en Suisse vivant dans une famille où au moins l'un des parents a une relation problématique à l'alcool. Ces enfants peuvent vivre dans un climat familial particulier : parentification, variations de l'humeur du parent dépendant, des promesses non tenues, des responsabilités, du stress, de la solitude, de la honte, des disputes, parfois même de la violence ou des hospitalisations du parent. Les priorités quotidiennes sont fortement influencées, à tel point que la vie de famille dans son entier est souvent focalisée sur cette addiction. A cela s'ajoute également un climat de tabou qui interdit de parler des problèmes à l'extérieur du cocon familial, voire parfois au sein de ce dernier. C'est pour cela que ces enfants, ainsi que leurs parents, ont besoin d'une aide particulière pour vivre avec leur réalité familiale tout en se développant de manière positive malgré les difficultés et les limitations rencontrées. En plus d'un soutien direct, notre programme a un objectif de prévention sur le long terme. En effet, les enfants vivant dans ces situations ont des risques de développer des troubles psychiques et la prévalence pour les enfants de parents dépendants à l'alcool de rencontrer à leur tour un problème de dépendance est six fois plus élevée que pour les enfants venant d'une famille qui n'a pas ce type de problématique.¹²

5.3. BUT

Les prestations du programme *Enfance & Familles* visent donc à diminuer les conséquences négatives de la consommation d'alcool sur les proches et l'entourage de la personne dépendante, ainsi qu'à offrir les outils nécessaires au développement psycho-social et affectif et à l'épanouissement de chaque membre de la famille.

5.4. PRESTATIONS

Nos actions se situent dans un cadre bien délimité d'accompagnement psycho-social.

¹¹ Hümbelin O., Läser J., Kessler D. (2020). « Kinder aus Familien mit risikoreichem Substanzkonsum ». Haute école spécialisée bernoise : Berne

¹² Voir à ce sujet :

Addiction Info Suisse (2006). *Enfant vivant avec un parent dépendant de l'alcool, Repérer et réagir. Un guide à l'usage des professionnels*. Lausanne : Ed. Addiction Info Suisse ; p. 11

Nous proposons quatre prestations destinées aux familles :

- Séjours parents-enfants : ces séjours sont proposés à des familles vivant au quotidien la dépendance d'un de ses membres. Ils sont réservés à tout enfant ou adolescent accompagné par au moins un de ses parents. Ils permettent :
 - de prendre soin de sa relation à l'autre, se redécouvrir et partager des moments simples d'activités et de discussion entre membres d'une même famille dans un cadre sécurisant et éloigné des contraintes quotidiennes
 - de retrouver sa place au sein de la famille, valoriser et élargir ses compétences
 - de faire connaissance avec d'autres familles vivant la même problématique.
- Suivis familles : ces entretiens sont destinés aux parents, enfants et adolescents vivant dans une famille avec un membre touché par une problématique de dépendance. Avec les parents, nous travaillons les attitudes, les comportements et les réactions des enfants et des adolescents au vu de la situation familiale. Cela permet de mieux comprendre ce qu'il se passe pour chacun des membres de la famille. Cette prestation vise la mise en lumière des compétences, des difficultés et l'adaptation liées à la situation familiale afin d'apporter conseils et soutien à l'enfant et aux parents, ainsi que de proposer, si nécessaire, une prise en charge adaptée.
- Points écoute jeunesse : ils sont destinés aux adolescents et jeunes adultes (dès 12 ans et capables de discernement) vivant au quotidien la dépendance de l'un de leurs proches ou parents, qui aimeraient pouvoir en discuter librement et de façon anonyme. Les buts sont de conseiller et informer sur la problématique alcool, de soutenir ces jeunes afin de trouver ensemble des solutions visant à améliorer la situation familiale ou personnelle ainsi que de proposer, si nécessaire, une prise en charge adaptée. Les jeunes peuvent nous contacter directement par téléphone, mail ou WhatsApp.
- Groupe de parentalité : il s'adresse à tout parent ou parent en devenir souffrant d'une problématique de dépendance, qui s'interroge sur son rôle de père ou de mère, ainsi que sur les conséquences de la dépendance sur le développement de son enfant. Il permet de recevoir des informations sur les thèmes de la dépendance et de la parentalité, de partager ses expériences personnelles, parentales et transgénérationnelles avec d'autres personnes vivant des situations semblables afin d'obtenir soutien et conseils et de réfléchir aux valeurs, traditions, cultures et histoires familiales reçues et vécues et celles transmises à sa descendance.

Afin de pouvoir parler de l'alcoolodépendance au sein de la cellule familiale avec des enfants de 4 à 8 ans environ, la Croix-Bleue romande a traduit en français le livre « Elena entre en jeu »¹³. Sa dimension didactique et les ressources qui l'accompagnent permettent aux adultes d'aborder de manière adaptée avec les enfants des thématiques sensibles telles que les émotions, le mobbing, les problèmes familiaux ou d'alcool des parents, la violence, le regard des autres, la pression sociale, la solidarité et la compassion. Le récit encourage les enfants à percevoir les différences et à lutter contre l'injustice. Le personnage principal, Elena, offre un

¹³ https://www.cabedita.ch/index.php?id_product=881&controller=product

exemple positif d'ouverture à l'autre et de compassion. Il permet d'aider les enfants qui s'inquiètent pour un camarade en leur apprenant comment réagir dans ce genre de situations.

5.5. SOUTIEN AUX PROFESSIONNELS

Afin d'offrir un soutien aux professionnels travaillant dans les structures d'accueil d'enfants (de 0 à 12 ans) concernant la problématique des enfants de parents dépendants, la Croix-Bleue romande, en collaboration avec le canton de Vaud dans le cadre de la Politique de l'enfance et de la jeunesse (PEJ), propose deux prestations :

- Formation : elle s'adresse aux professionnels encadrant les enfants de 0 à 12 ans dans le cadre de foyers d'accueil, de garderies, de centres de vie enfantine, et de toute structure d'accueil des enfants (mamans de jours, familles d'accueil). Le but principal de la formation est de diminuer le tabou de la problématique d'alcool et de drogue chez les professionnels encadrant les enfants de 0 à 12 ans en les formant et en les conseillant afin que ces professionnels puissent se sentir à l'aise de parler avec les enfants de ce qu'ils ont vécu et vivent encore actuellement avec leur(s) parent(s) qui consomme(nt). De cette manière, les professionnels sont plus à même de travailler sur la résilience des enfants et leur lien avec leurs parents. Les objectifs de cette formation sont :
 - d'informer et former les éducateurs de foyers d'accueil pour enfants et adolescents, les familles d'accueil, les garderies, les mamans de jour, les assistants sociaux, les membres du réseau sur les thématiques des dépendances, des parents dépendants ainsi que des enfants de parents dépendants
 - de comprendre le point de vue du parent dépendant, du conjoint qui peut être co-dépendant, ainsi que celui de l'enfant
 - d'amener les professionnels à pouvoir parler ouvertement de cette thématique avec les enfants concernés ainsi qu'avec les parents qui ont cette problématique de dépendance.
- Accompagnement : il arrive que, lors d'une situation particulière, le professionnel d'une structure d'accueil d'enfants ait besoin d'une aide spécifique pour l'accompagnement d'une famille. C'est dans ce cadre que nous proposons ce deuxième volet, dont le but est d'aborder les situations familiales de différents points de vue et ainsi apporter des compétences concernant tant les comportements addictifs du parent que le développement de l'enfant et du système familial. Les buts de cette prestation sont donc :
 - de répondre à un besoin immédiat
 - de conseiller et superviser les professionnels face à une situation familiale délicate par rapport à la consommation d'alcool de l'un des parents
 - d'orienter sur la façon d'aborder la problématique avec les parents ou les enfants
 - de mettre en lumière les compétences, les difficultés et l'adaptation liées à la situation familiale pour que les professionnels puissent apporter conseils et soutien à l'enfant et aux parents
 - de travailler avec les professionnels en vue d'améliorer la résilience de l'enfant

L'accompagnement des professionnels sous forme d'une supervision permet de traiter les situations problématiques et de clarifier les responsabilités des professionnels ainsi que leurs attentes et de favoriser le développement des compétences dans ce type de situations.

6. ALCOOL EN ENTREPRISE

La Croix-Bleue romande propose des offres de soutien destinées aux entreprises confrontées à la dépendance d'employés, par le biais d'une formation et par l'accompagnement des employés et des cadres, selon un modèle de collaboration tripartite spécifique.

Les consommations problématiques de substances addictives psychoactives représentent aujourd'hui un phénomène social d'importance reconnue. Il est possible d'en observer l'existence et la gestion au sein de systèmes globaux, mais également dans le cadre de domaines spécifiques comme le milieu professionnel. Au regard de la loi, tout employeur a une responsabilité sociale et de mise en protection envers ses employés. Cela doit également se transposer par le repérage de consommations problématiques, d'où l'importance d'y prêter une attention particulière.

6.1. SITUATION INITIALE

L'alcool en milieu professionnel pose des problèmes spécifiques en droit du travail suisse. L'employeur doit mettre sur pied un véritable concept garant de la sécurité de tous, prendre des mesures de gestion des problèmes de dépendance au vu de sa responsabilité envers ses employés.

Cependant, il n'est pas toujours aisé pour l'employeur de mettre en place les dispositions nécessaires à la prévention et à l'accompagnement des salariés concernés par l'alcoolisme ou d'autres dépendances.

Pour cela, la Croix-Bleue romande propose des prestations qui permettent aux responsables d'entreprises de lui déléguer cette tâche.

6.2. LES CONSÉQUENCES ET RISQUES

La dépendance à l'alcool ou à d'autres drogues d'un employé peut avoir une incidence au travail et devenir préjudiciable pour l'employeur. Un taux d'alcool, peu élevé mais journalier, représente déjà un risque pour l'organisation et peut avoir des effets néfastes sur la qualité du travail et sur la capacité de la personne à mener à bien sa tâche au quotidien.

6.3. BUTS

Nos prestations tiennent compte à la fois du contexte professionnel, de la culture d'entreprise, du besoin de l'employeur et de toute personne impactée par la problématique de dépendance d'un salarié. L'accompagnement en entreprise vise à :

- Réduire les coûts liés au problème de consommation d'alcool, comme l'absentéisme, les maladies plus fréquentes, la perte de productivité, une fiabilité réduite et bien d'autres conséquences. Prévenir et traiter la problématique alcool en entreprise permet de maintenir à long terme la rentabilité.
- Augmenter la sécurité. On estime que l'alcool est mis en cause dans 20% des accidents du travail, selon un rapport publié par l'Organisation Mondiale de la Santé¹⁴. Toute personne sous l'influence d'une substance psychotrope met en danger sa propre sécurité ainsi que celle de ses collègues. Il est donc de la responsabilité de la direction d'une entreprise d'implanter une politique de prévention afin d'augmenter la sécurité générale et réduire les principaux risques d'accidents.
- Créer un climat de travail positif. Les entreprises ayant élaboré des mesures de prévention des problèmes d'alcool démontrent également leur capacité de communication interne. Le bien-être social s'en trouve renforcé avec des conséquences positives sur le stress et sur la motivation de l'ensemble des collaborateurs.
- Favoriser le devoir éthique de l'entreprise. L'entreprise est un microcosme au sein duquel se construit en permanence la société. Elle devrait de ce fait être un lieu où les règles du vivre ensemble s'appliquent à plusieurs niveaux. L'entreprise a non seulement une responsabilité portant sur le maintien de la productivité, mais également au regard de la dimension sociale liée au milieu du travail. Chaque employé est en droit d'attendre de son employeur une prise en compte des problématiques concernant la santé au travail. Les collègues d'une personne dépendante peuvent souffrir de cette situation et se sentir impuissants. Aborder cette thématique dans un cadre de sensibilisation permet aux employés de mieux comprendre les facteurs aggravants de cette maladie et adopter des attitudes adéquates.

Aujourd'hui, l'importance du maintien de la place de travail pour la personne rencontrant une problématique alcool est clairement mise en évidence. La structure professionnelle et ses fonctionnements offrent un cadre au développement de la prévention et la promotion de la santé. Ce cadre professionnel est une unité fondamentale avec laquelle il est primordial de collaborer.

L'approche systémique mettra en évidence les objectifs de l'entreprise, les besoins des **employeurs et les moyens à mettre en œuvre**. S'appuyer sur une structure externe répond à un premier besoin d'information et de prise de recul par rapport à la situation. Par ses accompagnements, l'intervention de la Croix-Bleue romande vise à produire un changement.

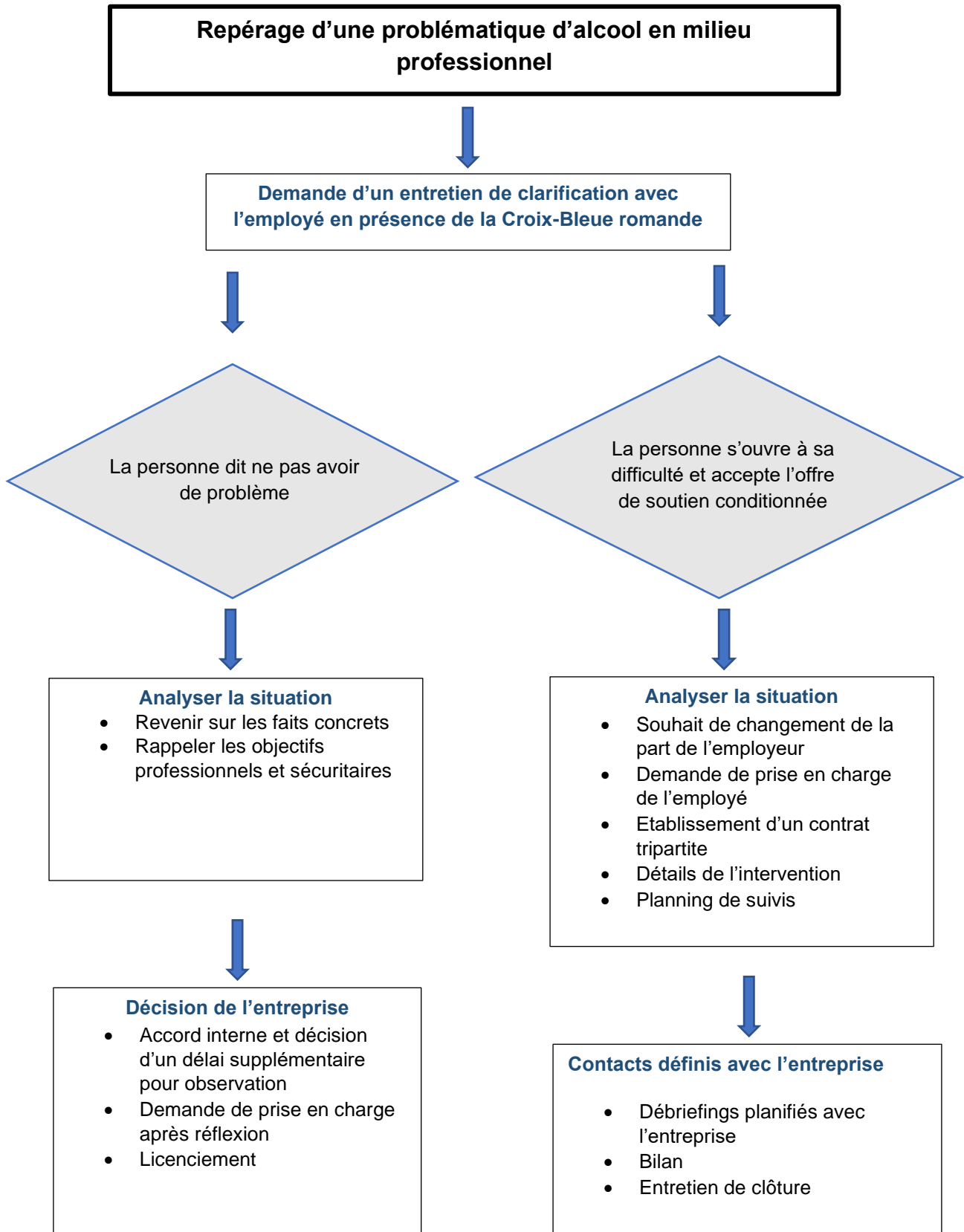
L'accompagnement va s'établir sur le mode volontaire, mais également en tenant compte des forces et des ressources de chacun des partenaires à pouvoir encore travailler ensemble à l'amélioration de la situation. L'approche globale est favorisée afin de ne pas négliger les

¹⁴ OMS, "Alcohol and the workplace", 1996

domaines relationnels, cognitifs et comportementaux qui seront influencés les uns par les autres au cours des interventions et rencontres lors de débriefings. Il est donc important de fixer de nouvelles bases de confiance et d'en valider les étapes concrètes.

La maladie alcoolique étant complexe, il est difficile de prédire de manière précise l'évolution vers le rétablissement. Les partenaires doivent être conscients qu'ils devront concevoir qu'il existe une réalité objective que l'on ne connaît qu'imparfaitement. Nous devons nous fonder sur des observations et des probabilités avec comme trame de fond les objectifs et indicateurs fixés lors du programme de suivi.

6.4. SCHÉMA DE PLANIFICATION DE L'INTERVENTION EN ENTREPRISE



7. APPARTEMENTS DE TRANSITION

La Croix-Bleue romande met des appartements de transition à la disposition des personnes alcoolodépendantes sevrées. Elle loue des appartements en son nom, qu'elle sous-loue ensuite aux bénéficiaires pour une durée indicative de trois ans.

Le but étant de fournir un logement aux personnes concernées afin de les rendre autonomes, de les responsabiliser et de leur permettre de faire face à la prise de risques tout en leur donnant l'occasion de travailler leur problématique alcool.

Pour accéder à ce type de logement, le potentiel sous-locataire doit avoir consolidé son abstinence, être apte à l'entretien de l'appartement, s'engager dans une activité (occupationnelle ou professionnelle) ainsi que dans la recherche d'un nouveau logement, et enfin, adhérer à l'accompagnement socio-éducatif de la Croix-Bleue romande.

Le bénéficiaire est suivi régulièrement à domicile par un collaborateur social. En plus de ces rencontres, un réseau se tient tous les trois mois avec les intervenants du bénéficiaire afin de consolider son projet et de l'accompagner dans sa réalisation. La coordinatrice des appartements de transition accompagne également la personne dans sa recherche de logement. La personne est ainsi soutenue dans ses démarches administratives (logement et travail) et dans sa relation problématique avec l'alcool.

8. BÉNÉVOLAT

Parmi les prestations proposées à nos bénéficiaires figure la possibilité de prendre des responsabilités dans le cadre d'une activité bénévole en étant accompagné par un collaborateur social. Cet engagement peut se décliner sous différentes formes :

- Accomplissement de tâches pratiques (service à la cafeteria, mise en place pour les repas, vaisselle et rangement, mise sous pli, etc.)
- Devenir co-responsable d'une activité (par exemple établir un menu, faire les courses et préparer un repas)
- Etre responsable d'un groupe en mettant à disposition ses compétences (par exemple photo, calligraphie, réflexologie, etc.)
- Animer une activité sportive (marche, badminton, pétanque, etc.)

Un sevrage et un suivi médicalisé ne sont souvent pas suffisants pour vaincre l'addiction. La mauvaise histoire de l'être humain avec l'alcool ne se dissout pas si facilement dans les thérapies aussi nécessaires soient-elles ! Lorsqu'il devient vital (du point de vue médical et social au sens large) de fuir l'alcool, l'être humain ne saurait se satisfaire d'un verre vide. Sans alcool, bien sûr, mais pas sans projets !

Un de nos bénéficiaires en témoigne : *« J'ai dû passer par des phases de mise en confiance, de gestion de mes émotions, de consolidation de l'estime de soi, (...) de reconnaissance de mes compétences. Mais avant tout cela, le premier objectif a été, bien sûr, l'abstinence totale à l'alcool (...) Cet objectif de sobriété au jour le jour s'est construit autour de premiers projets tels que l'écriture et la mise en page du journal de la Croix-Bleue, les activités créatrices, la socialisation, la marche, le badminton, la redécouverte de la fête sans alcool (...) Conserver l'abstinence comme objectif principal finit par être lourd à porter. En effet, c'est souvent une lutte incessante et épuisante pour ne pas retourner vers le produit surtout si on ne s'est pas entouré de projets solides (...) Je suis arrivé à accepter mon état de sobriété comme étant un état de mieux-être tant sur le plan physiologique que psychologique. Cette prise de conscience m'a permis de me transcender vers une situation où mes projets devenaient mes objectifs prioritaires épaulés par une abstinence qui est alors devenue le moyen pour y parvenir et y persister. »*

A la lumière de ce témoignage, il est aisé de comprendre qu'un des rôles essentiels de la Croix-Bleue romande est d'**offrir un cadre où il est possible de mettre en œuvre de nouveaux projets de vie**, de redevenir acteur de sa propre existence. Et cela passe par des choses simples : participer à une activité, prendre des responsabilités bénévoles, découvrir que **l'on compte sur nous...** la santé et le social sont un couple indissociable.

8.1. LE RÔLE ESSENTIEL DES PAIRS AIDANTS

Le Secteur social de la Croix-Bleue romande donne la possibilité aux bénéficiaires de s'investir en tant que pairs aidants dans les diverses activités qui ont lieu dans les Sections.

Au travers de ces différentes activités, les pairs comme les aidés bénéficient d'une reconnaissance des expériences et des besoins, augmentent le sentiment d'appartenance, et peuvent participer de manière significative et déterminante à divers projets, tout en développant la confiance en soi.

Les pairs aidants offrent aussi un modèle pour les autres bénéficiaires, qui leur permet de trouver des solutions à leur propre situation de vie parfois difficile.

Les activités des pairs aidants comme de tous les bénévoles de la Croix-Bleue romande sont encadrées par une convention de bénévolat. La convention de bénévolat précise les points contractuels de l'activité, à savoir :

- Protection des données et confidentialité
- Le temps de travail, la tâche définie
- Le règlement en termes d'abstinence ou de défraiement
- ...

Les professionnels supervisent les activités et se chargent des questions d'organisation et d'administration. Les professionnels veillent aussi à ce que les engagements des pairs aidants vis-à-vis d'autres bénéficiaires restent équilibrés.